

Note de veille n°98 du 24 janvier 2020

**1 PROJET DE LOI 3D : LANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGIONALE**

**2 LE RAPPORT DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**3 LE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ : BILAN DE LA CONCERTATION CITOYENNE**

**4 L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS : RAPPORT CHARRIÈRE-ROGER**

## 1 PROJET DE LOI 3D : LANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGIONALE

### C'est quoi ?

Après la loi Engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019, un autre texte qui concerne l'organisation territoriale est inscrit à l'agenda 2020, le projet dit « 3D » pour décentralisation, différenciation et déconcentration. Annoncé l'été dernier, il lie pour la première fois le droit à la différence territoriale, le transfert de compétences et la transformation de l'État. Le futur texte « a pour ambition de transformer les relations entre l'État et les collectivités territoriales sans constituer pour autant un nouveau « big bang » territorial ». Au cœur des réflexions, il s'agira de permettre aux collectivités d'améliorer les politiques publiques « de la vie quotidienne », en particulier de rendre plus efficaces les domaines du transport, du logement et de la transition écologique. Le texte devrait être présenté en juin pour une première lecture au Sénat, au mieux en septembre, avant les sénatoriales. D'ici là, le gouvernement a quelques mois pour se concerter avec les associations nationales d'élus mais aussi, et c'est une nouveauté, directement avec les élus locaux lors des concertations régionales qui se dérouleront jusqu'en mai. Chaque séquence régionale « permettra de nourrir le prochain texte législatif en faisant émerger des propositions adaptées à chaque territoire » explique Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires en charge du dossier. Elle a d'ailleurs lancé la première concertation régionale qui a eu lieu à Arras devant 120 élus locaux et annoncé qu'elle participerait à chacune des rencontres. La concertation est décidément à la mode. Du côté de la Chambre haute, Gérard Larcher a fait part « d'une démarche rassemblant les groupes politiques du Sénat, les présidents de la commission des lois et de la délégation aux collectivités territoriales, en vue d'élaborer des propositions autour de quelques principes ». Une manière d'affirmer que « le Sénat prendra sa place dans ce nouvel acte de décentralisation ». Les trois grandes associations d'élus ne sont pas en reste. Toujours réunies sous la bannière de Territoires unis avec le président du Sénat en parrain, elles sont prêtes pour la discussion avec l'État. Quant à l'Assemblée, la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation mène depuis novembre des auditions pour alimenter la réflexion.

Le discours du 6/01 de Jacqueline Gourault à Arras : <https://bit.ly/2NPVpQV>

Le dossier de presse du projet de loi « 3D » : <https://bit.ly/2GhG4Ec>

Les auditions de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation : <https://bit.ly/38wrW6o>

### Où en sommes-nous ?

- les concertations régionales ont débuté à Arras le 6 janvier, le 13 janvier à Agen et le 20 janvier à Dijon <https://bit.ly/37jUJdZ>

## 2 LE RAPPORT DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### C'est quoi ?

Le 17 janvier est paru le dernier rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) intitulé « La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique ». Pour rappel (voir note de veille n°74), le HCFEA, installé en décembre 2016 et, placé sous l'autorité du Premier ministre, est la fusion de plusieurs instances dont « l'objectif principal est de renforcer la continuité et la complémentarité des politiques menées en faveur des familles, de l'enfance et de l'adolescence, des retraités et des personnes âgées ». Il formule recommandations, avis sur toutes ces questions. Un collège d'enfants et d'adolescents, composé de douze membres, « siègent au Conseil et participent depuis sa création, à l'élaboration des rapports du Conseil de l'enfance et de l'adolescence ». L'Anacej fait d'ailleurs partie des trois associations qui anime ce collège, unique dans l'espace institutionnel.

Le tout nouveau rapport rend compte des travaux qui ont été menés dans un contexte bien particulier, celui des célébrations autour des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant au moment où « les enfants et les jeunes ont décidé de se faire entendre et de faire entendre l'urgence des transformations pour ralentir et réduire les risques écologiques ». Il contient des recommandations pour que la parole des enfants et des jeunes sur l'urgence climatique soient davantage pris en compte. On parcourra également avec grand intérêt ces pages qui sont aussi un formidable état des lieux de ce qui existe. Il rend compte d'un panorama quasi exhaustif de la participation des enfants et des jeunes (textes, outils, dispositifs etc) et de la place des enfants et des jeunes dans la prise de conscience des enjeux environnementaux. Tant à l'école qu'ailleurs, le HCFEA prend position et affirme que l'avenir de la planète dépend de la place donnée aux enfants et aux jeunes. Autrement dit, face à l'urgence climatique il y a urgence à les écouter ! Une dizaine de propositions sont à lire et à suivre...

Le Rapport du HCFEA « La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique » : <https://bit.ly/2NPVpQV>

## 3 LE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ : BILAN DE LA CONCERTATION CITOYENNE

### C'est quoi ?

On se souvient que, lors de la présentation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, le président de la République avait annoncé la mise en place d'un revenu universel d'activité pour 2020 (voir note de veille n°86). « En fusionnant le plus grand nombre des prestations sociales, du RSA aux APL, nous pourrions enfin garantir un socle minimal de dignité à tous ceux qui doivent en bénéficier, en apportant, enfin, une réponse à la hauteur du non recours aux droits » expliquait-il alors. Cette idée de fusionner les aides sociales n'est pas nouvelle mais revêt de nombreuses difficultés à surmonter. Quelles aides fusionner ? Comment harmoniser les actuels critères de ressources pour l'attribution des minima sociaux ? Comment prendre en compte les moins de 25 ans ? Comment prendre en compte les ressources ? Pour mener « cette réforme ambitieuse », le chef de l'État a souhaité se donner du temps, « le temps de l'analyse, de la concertation ».

Deux espaces de concertation ont ainsi été imaginés, l'un, « institutionnel » et l'autre, ouvert aux citoyens. Depuis début juin, c'est le comité national du Revenu Universel d'Activité, créé pour l'occasion, qui chapote la concertation institutionnelle. Les travaux qui en découlent sont conduits dans le cadre de trois collèges (associations, partenaires sociaux et des territoires). Sont associés également trois sous-collèges dont un sous-collège « jeunes » ainsi que deux autres groupes, des experts et des parlementaires. Quant à la concertation

citoyenne, elle a commencé en septembre. Elle prend plusieurs formes : une consultation en ligne, des concertations dans les territoires, des focus groups et un jury citoyen. La consultation en ligne, démarrée début octobre, s'est achevée fin novembre. Sur le site dédié [consultation-rua.gouv.fr](http://consultation-rua.gouv.fr) 75.000 personnes ont participé et 10.000 contributions y ont été enregistrées. Trois questions étaient posées : pourquoi, pour qui et comment ? Selon le ministère des Solidarités et de la Santé, « 70 % des votants ont approuvé la proposition de « regrouper et harmoniser un maximum d'aides sociales », de l'ouvrir « aux jeunes adultes ». Intégrer le minimum vieillesse est souhaité par 78 % des votants alors que l'intégration de l'allocation aux adultes handicapés est rejetée à 52 %. Quant au « comment », les participants sont plutôt favorables à la prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer pour le calcul de la prestation (49 % contre 40 %). On notera, par ailleurs, une participation large des 25-34 ans et majoritairement féminine. Un bilan d'ensemble sera rendu d'ici la fin d'année et transmis aux acteurs de la concertation institutionnelle. Quant aux six ateliers de concertation qui se sont déroulés dans les territoires jusqu'en décembre, en réunissant une centaine de personnes à chaque fois, ils permettront également d'alimenter la réflexion. Enfin, début février, c'est le jury citoyen, composé d'une quinzaine de personnes, qui clôturera toute la phase de concertation lancée en juin.

Pour aller plus loin, on s'intéressera à un rapport publié en novembre par le ministère des Affaires sociales et de la Santé. Il rappelle les enjeux et défis du revenu universel d'activité. La prise en compte des 18-24 ans dans tous ses enjeux est à lire en priorité. Si l'on s'achemine vers une prestation dite à tiroirs avec un socle de base, les 18-25 ans pourraient en bénéficier. On se rappelle que, sur les 5,5 millions de jeunes de 18 à 24 ans, près d'un jeune sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Ainsi plusieurs scénarios sont envisagés, selon que le jeune fait des études ou non, il aurait ou pas un supplément étudiant ; selon qu'il vit ou non avec ses parents, il aurait ou pas un supplément logement. A suivre donc. Les arbitrages seront connus début de l'année prochaine avec un projet de loi au cours de l'année 2020 pour une mise en place effective du revenu universel d'activité en 2022 voire 2023.

Le 20 janvier, le bilan de la concertation citoyenne a été rendu public par le gouvernement. Il fait une synthèse des contributions des citoyens déposées en ligne ou produites lors des ateliers organisés dans six territoires (Bordeaux, Roubaix, Saint-Etienne, Besançon, Chartres et Avignon) lesquels ont rassemblé 500 personnes. Les résultats montrent que les Français trouvent le système actuel peu lisible et incapable d'assurer une vie digne. Ils sont d'accord à 64% avec le principe de fusionner des prestations. S'il est peu lisible, il a toutefois selon eux, un atout de taille, celui d'être un filet de sécurité lorsque l'on est confronté à des difficultés. Sur la question des publics ciblés, 73% souhaitent intégrer les jeunes au Revenu universel d'activité et 75% les personnes âgées. Quant au volet « activation » du RUA, 78% des contributeurs souhaitent que « la reprise d'une activité soit toujours couplée d'une augmentation des ressources ». Concernant le mode de calcul de la nouvelle prestation, il « devra être calculé sur la même base de ressource (78%), selon les revenus les plus récents (74%) et devra prendre en compte le fait d'avoir des enfants à charge (70%) ». L'accompagnement du bénéficiaire professionnel et/ou social est jugé « primordial » pour 71% des contributeurs. Enfin, concernant le non-recours, ils souhaitent à 81% que le nouveau système permette de détecter les personnes éligibles.

Dans son communiqué relatif aux résultats, Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a par ailleurs rappelé que « l'intégration des personnes en situation de handicap fait l'objet d'un débat auquel le Gouvernement est particulièrement attentif ». On se rappelle, en effet, que de nombreuses paroles se sont élevées comme celle de Pascale Ribes, administratrice d'APF France handicap, en expliquant que « l'AAH [allocation aux adultes handicapés NDLR] n'est pas un minima social comme les autres, il ne doit pas y avoir d'exigence de contrepartie ». D'autres voix font part de leurs inquiétudes, au premier rang desquelles les Départements qui s'interrogent sur les conséquences de la réforme. On peut espérer que la concertation dite institutionnelle, qui doit se poursuivre jusqu'à mai, apportera les réponses.

Les comptes rendus des ateliers, atelier par atelier : <https://bit.ly/2RiTtTO> **nouveau**

Le rapport des contributions citoyennes : <https://bit.ly/30NskKT> **nouveau**

Le communiqué de presse de Christelle Dubos en date du 20 janvier : <https://bit.ly/2RFnJ9A> **nouveau**

Le rapport du ministère de la Santé de novembre 2019 : <https://bit.ly/2s0lOn7>

Le discours du chef de l'État du 13 septembre 2018 : <https://bit.ly/2S6oNFv>

Le dossier de presse sur la concertation autour du Revenu Universel d'activité : <https://bit.ly/35ugEP1>

### Où en sommes-nous ?

- le 22 janvier, Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, estime que « pour que les citoyens puissent se prononcer de manière éclairée, il aurait fallu leur donner tous les enjeux, les modes de calcul des différentes aides, leur dire qui seront les gagnants et les perdants dans tel et tel scénario ». « Après six mois de concertation nous n'avons encore aucune donnée budgétaire, c'est problématique, on risque de nous présenter le budget à la fin quand tout sera déjà décidé ». <https://bit.ly/38AZwYG>

- le 22 janvier, Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, déclare que les départements en tant que « chefs de file de l'action sociale, ils sont bien sûr au cœur de la réforme, surtout ceux qui concentrent les difficultés sociales ». Il regrette que « les questions de gouvernance et de financement » n'aient pas encore été abordées. Enfin, il rappelle que pour le RSA, « faute de compensation suffisante par l'État, les budgets dédiés au volet insertion n'ont cessé de diminuer, et que sur les 11 milliards dépensés par les départements pour le RSA, seulement la moitié du montant est compensée ». <https://bit.ly/38AZwYG>

### Et l'Anacej ?

- dans le cadre de sa représentation au sein du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), elle a contribué à un avis « Le Revenu Universel d'Activité - Pour l'ouverture dès 18 ans ». <https://bit.ly/2PAGOKm>

## 4 L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS : RAPPORT CHARRIÈRE-ROGER

### C'est quoi ?

Le 13 janvier, Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, et Patrick Roger, conseiller municipal et président de la mission locale et de la maison de l'emploi de Strasbourg ont remis leur rapport sur la « Formation obligatoire des 16-18 ans - Passer d'un droit formel à un droit réel » au Premier ministre, en présence de Jean-Michel Blanquer, Muriel Pénicaud et Christelle Dubos. Ils avaient été missionnés pour préparer l'entrée en vigueur de l'obligation de formation des 16-18 ans prévue par la loi du 26 juillet 2019 *pour une école de la confiance*. Pour rappel, tout jeune entre 16 et 18 ans devra désormais se trouver, soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage, soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit donc d'une nouvelle obligation pour les jeunes en décrochage scolaire et surtout de nouveaux « devoirs » pour les pouvoirs publics. Les rapporteurs rappellent que « l'obligation pèse d'abord sur les pouvoirs publics qui ont la responsabilité de proposer des formations adaptées, en nombre suffisant et équitablement réparties sur le territoire ». Comme la loi ne précise pas ses modalités de mise en œuvre, Sylvie Charrière et Patrick Roger ont donc été chargés de faire des préconisations qui vont concerner, selon eux, 75.000 jeunes (16.000 sont âgés de 15 ans, 23.000 de 16 ans et 38.000 de 17 ans), soit près de 5% d'une classe d'âge. L'obligation de formation s'appliquera dès la rentrée prochaine. 30 mesures sont proposées dans le Rapport.

Pour les co-auteurs, « l'amélioration du repérage des jeunes « perdus de vue » doit naturellement être le point de départ de la mise en œuvre de la mesure ». Pour cela, ils formulent de nombreuses préconisations dont celle de « lever la borne des 16 ans pour le signalement du décrochage scolaire ». Autrement dit, ils souhaitent « lever un tabou autour de la déscolarisation précoce d'un grand nombre de jeunes de moins de 16 ans (estimé à environ 2 % à 15 ans soit de l'ordre de 16 000) en dépit de l'obligation d'instruction et donc de renforcer la prévention du décrochage dès le collège ». Ils proposent également de redéfinir « les critères pertinents de signalement de l'absentéisme comme signal d'alerte de risque de décrochage » au sein des réseaux Foqual (qui rassemblent les acteurs de l'Éducation nationale intervenant dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme). Pour améliorer le repérage des jeunes en situation de décrochage, une nouvelle plateforme de suivi pourrait être créée permettant un suivi en temps réel. Parmi les nombreuses autres propositions, les auteurs préconisent de renforcer le réseau Foqual / Missions locales. Ces dernières seraient renforcées dans leur rôle. En charge du « raccrochage » du jeune, elles pourraient bénéficier d'un fonds « Ambition 16-18 ». Elles pourraient alors « financer directement, en fonction des besoins du jeune, des actions de remobilisation préalables à la

préqualification et pour apporter des aides directes en nature aux jeunes ». Des comités locaux pour la jeunesse pourraient être créés « visant à doter les maires et présidents d'intercommunalités d'une instance destinée à renforcer la dynamique partenariale autour de la jeunesse ». Parmi les missions possibles de ces comités, les rapporteurs mentionnent le « repérage des jeunes perdus de vue ». Un livre de chevet pour le Premier ministre qui doit rendre ses arbitrages bien avant la rentrée de septembre.

Le Rapport Charrière-Roger : <https://bit.ly/2GeZrhm>



Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

*Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).*